



# Convention relative aux droits des personnes handicapées

Distr. générale  
4 août 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées

### Dixième session

New York, 13-15 juin 2017

### Compte rendu analytique de la 5<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 15 juin 2017, à 10 heures

Présidente : M<sup>me</sup> Moreno ..... (Équateur)  
(Vice-présidente par intérim)

## Sommaire

Questions relatives à l'application de la Convention (*suite*)

- a) Débat général : La deuxième décennie de la CDPH : L'inclusion et la pleine participation des personnes handicapées et des organisations qui les représentent à la mise en œuvre de la Convention (*suite*)
- d) Table ronde 3 : Promotion d'un aménagement urbain inclusif et mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*En l'absence de M. Panayotov (Bulgarie), M<sup>me</sup> Moreno (Équateur), vice-présidente par intérim, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Questions relatives à l'application de la Convention (suite)**

#### **a) Débat général : La deuxième décennie de la CDPH : L'inclusion et la pleine participation des personnes handicapées et des organisations qui les représentent à la mise en œuvre de la Convention (suite)**

1. **M<sup>me</sup> Flores** (Honduras) dit que conformément à la Constitution nationale, la loi sur l'égalité et le développement complet des personnes handicapées garantit à ces personnes la jouissance de leur droit naturel à la dignité humaine, encourage leur pleine participation à la vie sociale et interdit toute discrimination à leur égard.

2. En 2013, le Gouvernement du Honduras a adopté la Politique publique pour l'exercice des droits des personnes handicapées et leur inclusion sociale, qui repose sur les principes d'autonomisation, de solidarité, de durabilité, de coordination, d'exhaustivité et de transparence, et qui est axée, entre autres, sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la durée de vie complète et le multiculturalisme. Cette politique favorise le renforcement des institutions et intersectoriel, ainsi qu'un développement inclusif communautaire et décentralisé.

3. Le Secrétariat pour le développement et l'inclusion sociale collabore avec diverses institutions et fédérations de personnes handicapées pour mettre cette politique en œuvre, notamment dans le cadre du programme Honduras pour tous, inspiré de la Mission de solidarité Manuela Espejo qui a été une grande réussite en Équateur. En octobre 2016, l'ancien Envoyé spécial sur le handicap et l'accessibilité des Nations Unies a constaté que le Gouvernement avait adapté le programme équatorien afin d'en faire bénéficier les personnes handicapées au Honduras.

4. Des progrès importants ont été enregistrés en termes d'inclusion des personnes handicapées dans la prévention et les interventions en cas de situations d'urgence et de catastrophes naturelles, ainsi que dans le domaine de la participation démocratique. Au Honduras, environ 850 000 personnes souffrent d'un handicap, fréquemment dû à des causes évitables telles que la pauvreté et la malnutrition. Pour que leur inclusion soit complète, il faudrait investir dans l'éducation et la formation.

5. **M. Gimolieca** (Angola) dit que le Gouvernement angolais a adopté un cadre juridique pour promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans la vie quotidienne normale. Des programmes de réadaptation physique et de réinsertion sociale, de formation professionnelle et d'inclusion sociale ont été élaborés par plusieurs ministères en partenariat avec des organisations de la société civile.

6. Trois instruments juridiques importants ont été approuvés récemment. Un décret présidentiel a approuvé une stratégie d'inclusion sociale des enfants handicapés, un autre a attribué des emplois aux personnes handicapées et une loi édicte que tous les systèmes et services communautaires doivent être accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite afin de leur permettre d'exercer pleinement leurs droits civils. L'accent a été mis sur la formation et la réinsertion professionnelles afin de permettre l'insertion des personnes handicapées dans le marché du travail. L'Angola a mis en place beaucoup d'installations pour les personnes handicapées, notamment 11 centres de réadaptation orthopédique, 20 écoles pour enfants ayant des besoins particuliers et 775 écoles inclusives.

7. **M. Zamora Rivas** (El Salvador) dit qu'El Salvador a un conseil national chargé d'apporter une aide globale aux personnes handicapées, qui entretient un dialogue permanent avec des représentants de haut niveau de la société civile afin de promouvoir des mesures d'égalité des chances et de lutter contre les inégalités et la discrimination. La politique nationale du logement, adoptée en octobre 2015, et un manuel national sur la construction et la planification urbaine, qui a été adopté en 2016, prennent en compte de manière spécifique les besoins des personnes handicapées.

8. En 2014, un nouveau système de transport terrestre a été construit dans la zone métropolitaine de San Salvador, rendant les transports publics accessibles à toute la population. Avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Gouvernement élabore actuellement un plan national d'accès et d'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) pour les personnes handicapées, qui renforcera leur accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi.

9. Avec d'autres pays de la région Amérique centrale, El Salvador a élaboré des normes pour l'inclusion, la protection et la prise en charge des personnes handicapées en situation d'urgence ou de catastrophe naturelle; il élabore actuellement un plan national sur ce sujet, comprenant une feuille de route

pour la période 2017-2021. Le Gouvernement a lancé un processus d'évaluation et d'enregistrement des personnes handicapées qui vivent dans une extrême pauvreté, et versera des allocations à court terme à ces personnes. El Salvador présentera ses deuxième et troisième rapports périodiques en un seul document en janvier 2018.

10. **M<sup>me</sup> Goldrick** (Nicaragua) dit que depuis que le Gouvernement de réconciliation nationale a pris le pouvoir, il s'est concentré sur les droits des personnes handicapées, et plus particulièrement dans les domaines de l'égalité, de la sensibilisation, de la santé et de la réinsertion, de l'éducation, de l'emploi et de l'amélioration des infrastructures de transport accessibles. Le modèle de participation des citoyens lancé en 2007 a donné naissance à de nouvelles organisations, telles que les conseils de pouvoir des citoyens qui comprennent un conseil de citoyens handicapés composé de 42 organisations. Ces avancées représentent un pas important vers la participation des citoyens à l'administration publique, aussi bien au niveau national qu'au niveau municipal.

11. L'une des grandes réalisations a été l'élaboration du programme « Une voix pour tous ». En 2016, presque 10 000 personnes handicapées ont participé à ce programme qui proposait des services tels que des consultations médicales et chirurgicales, des consultations génétiques et des orientations pour les patients dans un état critique. Le programme Une voix pour tous a été une grande réussite. Non seulement il a proposé des services médicaux, mais il a également permis de distribuer des colis alimentaires, des chaises roulantes et des équipements d'aide à la mobilité.

12. **M. Carroll** (Observateur pour l'Organisation mondiale des personnes handicapées) dit que l'Organisation mondiale des personnes handicapées est la première et la seule organisation mondiale de personnes handicapées qui prend en compte tous les handicaps. Elle encourage la pleine participation de toutes les personnes handicapées à la vie de tous les jours. Même si des progrès importants ont été enregistrés dans de nombreux pays depuis l'adoption de la Convention, il reste beaucoup à faire pour éliminer les obstacles physiques, sociaux et les comportements qui entraînent une discrimination. Les organisations de la société civile ont besoin et veulent être impliquées dans les mesures prises pour que les droits des personnes handicapées soient respectés et leur vie améliorée. Les objectifs de développement durable représentent pour les personnes handicapées et leur famille de grands espoirs de sortir de la pauvreté.

13. **M. Simone** (Observateur pour l'Organisation mondiale des personnes handicapées) dit que les personnes handicapées souffrent surtout de ne pas être traitées sur le même pied d'égalité et d'un manque d'éducation et de formation. Même si certaines d'entre elles ont pu accéder à ces services, la grande majorité manque de formation. Pour appliquer la Convention dans tous les secteurs de la société, les organisations des Nations Unies doivent élaborer des programmes de formation qui amélioreront l'autonomie des personnes handicapées et leur permettront d'être reconnues comme des partenaires à part entière.

14. **M. Momen** (Bangladesh) dit que son pays a édicté deux lois fondées sur les droits qui concernent respectivement les personnes handicapées et les autistes, et plusieurs mesures ont été prises pour que les personnes handicapées jouissent du même respect, des mêmes droits et des mêmes chances que les autres. Le Gouvernement a créé des centres de ressources et d'accueil pour les personnes autistes qui sont totalement accessibles aux personnes handicapées des deux sexes. Depuis 2009, le Gouvernement travaille à la création d'un centre de services intégrés pour les personnes handicapées dans tous les districts. En décembre 2015, des services de thérapie mobile ont été créés pour fournir des services thérapeutiques à domicile.

15. Une attention particulière a été accordée aux personnes autistes. Le Gouvernement du Bangladesh a approuvé un projet global visant à créer un complexe spécifique pour les handicapés et un complexe sportif pour les handicapés. Ces complexes seront un centre d'excellence international pour les personnes handicapées, autistes et souffrant d'autres troubles neurologiques. Aux Nations Unies, le Bangladesh a présenté une résolution pour la prise en compte des besoins socioéconomiques des personnes, des familles et des sociétés touchées par les troubles du spectre autistique ou autres troubles du développement et par les handicaps qui y sont liés. Il a également organisé des manifestations annuelles aux Nations Unies pour la célébration de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, le 2 avril.

16. **M<sup>me</sup> Kaltayeva** (Kazakhstan) dit que les personnes handicapées ont toujours été une priorité pour la politique sociale de son pays. En ratifiant la Convention, le Kazakhstan a franchi une étape importante en passant d'un modèle médical à un modèle fondé sur les droits de l'homme pour le traitement des personnes handicapées. Même avant la ratification de la Convention, de nombreuses lois et réglementations ont été modifiées, et ce processus s'est poursuivi.

17. Un certain nombre de changements importants ont eu lieu au Kazakhstan. Une assistance sociale, des biens et des services ont été mis à la disposition des personnes handicapées. Ces services ne sont pas dispensés par des organisations centrales, mais par des structures communautaires et sont en train d'être automatisés pour être plus rapides. Le Gouvernement met en œuvre actuellement un plan destiné à combattre les stéréotypes sur les personnes handicapées. Dans le domaine de l'emploi, le Kazakhstan crée de nouvelles normes pour le placement professionnel et subventionne les employeurs qui créent des emplois pour les personnes handicapées. L'accent a été mis sur la formation professionnelle, en particulier pour les femmes entrepreneurs handicapées. En ce qui concerne les infrastructures, de nouvelles règles ont été définies pour améliorer l'accessibilité et des mesures ont été prises pour la création de petites unités d'habitation destinées aux personnes souffrant de troubles cognitifs.

18. **M<sup>me</sup> Badio Dennis** (Libéria) dit que le Gouvernement a créé une commission nationale sur le handicap. Cette commission est une agence autonome dont la mission consiste à garantir le bien-être général de toutes les personnes handicapées dans le pays. Le Gouvernement appuie également le renforcement des capacités des personnes handicapées en subventionnant des organisations un peu partout dans le pays et en octroyant des microcrédits. Il a également élaboré plusieurs programmes de sensibilisation sur les questions de handicap. Le Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale a été chargé de veiller au bien-être des personnes handicapées.

19. Le Gouvernement collabore avec des partenaires internationaux tels que Sightsavers International et Handicap International qui soutiennent les efforts du Ministère de l'éducation en matière d'enseignement spécialisé et d'éducation inclusive. Dans le cadre de ce projet pilote, des ateliers de sensibilisation ont été organisés pour les parents d'enfants handicapés, les responsables communautaires, les autorités locales, les élèves et des représentants d'organisations non gouvernementales. Un manuel de formation des enseignants sur les pratiques d'éducation inclusive a également été finalisé.

20. **M<sup>me</sup> Brizuela** (Observateur pour Disability Rights International) dit que son organisation se consacre à la promotion des droits de l'homme et à la pleine participation des personnes handicapées à la vie sociale partout dans le monde. Depuis 1993, Disability Rights International publie des informations sur la situation de certaines institutions telles que les hôpitaux psychiatriques, les orphelinats et les centres

d'accueil. L'organisation a formé des militants handicapés et apporté une assistance technique aux pouvoirs publics et aux groupes de défense des droits des handicapés dans plus de 25 pays. En Amérique latine, son organisation défend le droit des personnes handicapées à vivre au sein de la communauté, conformément à l'article 19 de la Convention.

21. Le placement en institution des personnes handicapées, en particulier des enfants, doit cesser. Les États parties à la Convention doivent réglementer le comportement des fondations, des organisations caritatives et des entreprises afin de veiller à ce qu'elles ne fassent pas courir aux enfants le risque d'être torturés à l'étranger. Les donateurs internationaux et nationaux doivent être informés sur les options communautaires permettant aux enfants handicapés d'éviter les établissements spécialisés, afin qu'ils ne reproduisent pas les modèles de ségrégation.

22. **M. Yaremenko** (Ukraine) dit que plus de 6 % des citoyens ukrainiens sont des handicapés. La Convention est un document novateur, et l'Ukraine fera le maximum pour remplir tous les engagements pris au titre de la Convention, malgré l'agression de la Fédération de Russie. L'agression dans la région du Donbass et l'occupation temporaire de la Crimée ukrainienne ont mis à l'épreuve le Gouvernement ukrainien, la société civile et les citoyens, et les personnes handicapées sont celles qui ont le plus souffert de la guerre. Il y a eu 60 000 personnes handicapées déplacées dans leur propre pays, y compris des combattants blessés. Les actions militaires ont eu des effets négatifs sur la situation sociale et économique du pays, avec des répercussions sur les prévisions de dépenses sociales. Cependant, les organisations non gouvernementales qui travaillent dans le domaine du handicap ont réussi à influencer la politique du Gouvernement et à promouvoir les droits des personnes handicapées.

23. L'Ukraine est reconnaissante aux Nations Unies pour sa collaboration fructueuse sur les questions de handicap. Afin de mettre en œuvre les recommandations formulées par le Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies, l'Ukraine a adopté un plan d'action.

24. **M. Ayebare** (Ouganda) dit que son pays a mis en place une ligne d'assistance téléphonique pour les enfants qui est destinée à recevoir les signalements de violence à l'égard des enfants, y compris des enfants handicapés. Le Gouvernement a élaboré un plan d'action national pour les enfants handicapés, et entrepris de former les prestataires de services à l'échelle nationale. Il a également créé le Conseil

national du handicap, qui a lancé des activités de sensibilisation.

25. L'Ouganda a créé un programme pour les femmes entrepreneurs et stipulé que 30 % des participants doivent être des personnes handicapées. De même, un programme de développement des moyens de subsistance des jeunes a réservé 30 % des places aux jeunes handicapés. Le Gouvernement a également entrepris de mettre en œuvre une réglementation en matière de construction prenant en compte l'accessibilité et l'inclusion des bâtiments publics.

26. Malgré ces avancées, des difficultés subsistent. Par exemple, l'accessibilité de certaines informations doit être améliorée, notamment les publications en braille, et un plus grand nombre de bâtiments publics doit être accessible aux personnes handicapées.

27. **M. Bamyá** (État de Palestine) dit que sa délégation a conscience qu'il est nécessaire d'autonomiser les personnes handicapées et de prendre en compte leurs contributions. Cette nouvelle orientation a conduit à la décision de réexaminer la législation existante sur le handicap en Palestine. Un comité national, dirigé par le Ministère du développement social et des membres de la société civile et divers ministères, travaillent à moderniser cette législation et à étendre sa portée.

28. Les politiques nationales et le budget prendront en compte la nouvelle orientation en mettant en place des aides, des exonérations fiscales et des prêts à des conditions favorables. Le Bureau central de la statistique élabore les indicateurs nécessaires pour orienter les responsables politiques, et le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur a contribué à l'effort national en adoptant une politique d'éducation inclusive. Un nouveau plan stratégique pour les autorités locales a été élaboré avec des dispositions d'intégration communautaire des personnes handicapées.

29. En Palestine, les handicaps ne sont seulement de naissance ou dus à des accidents, ils résultent aussi d'un demi-siècle d'occupation israélienne. En 2014, 900 Palestiniens ont reçu des blessures qui ont entraîné des handicaps permanents lors de la guerre menée contre la bande de Gaza. Les personnes handicapées sont également plus vulnérables aux effets de l'occupation, notamment le blocus et les points de contrôle militaires.

30. **M<sup>me</sup> Naughton** (Observatrice pour le Réseau européen pour la vie autonome) dit que son organisation promeut le droit des personnes handicapées à vivre de façon autonome, au sens de l'article 19 de la

Convention. Souvent, les réformes dans ce domaine ne permettent pas une réelle intégration et une participation à la vie de la communauté, mais remplacent simplement un type d'exclusion par un autre, dans une institution plus petite ou à domicile. La vie en institution ne doit pas être présentée comme une possibilité, étant donné que les personnes handicapées ne peuvent pas exercer leur choix en la matière à cause du manque d'options et de capacité juridique, de la pression familiale ou de longues listes d'attente.

31. Afin de tirer pleinement parti de la Convention, le Réseau exhorte le Comité à finaliser une observation résolue, claire et stricte relative à l'article 19 afin d'aider les États parties à faire en sorte que le processus de désinstitutionalisation n'aboutisse pas à une réinstitutionnalisation. Les services tels que le logement, les transports, l'éducation et la santé doivent être accessibles à toutes les personnes handicapées, quels que soient leurs besoins. Des plans concrets doivent être élaborés pour la désinstitutionalisation, et l'utilisation de fonds publics et privés pour les soins en établissement doit être interdite. Toute les personnes handicapées doivent avoir accès à des services d'assistance personnelle et d'entraide.

32. **M<sup>me</sup> Moutchou** (Maroc) dit que la Constitution marocaine interdit la discrimination fondée sur le handicap et comporte des dispositions qui permet aux personnes handicapées d'exercer leurs pleins droits. En outre, le Royaume du Maroc a promulgué une loi-cadre qui définit les normes nationales en matière de protection des droits des personnes handicapées. L'élaboration de ce projet de loi est le résultat d'une collaboration extraordinaire entre les parlementaires marocains, et a bénéficié des contributions des institutions nationales et des organisations de la société civile.

33. En 2017, cinq projets de décisions gouvernementales ont été rédigés pour définir les normes d'accessibilité dans les domaines des communications, des transports et de la construction. L'accessibilité dans quatre zones urbaines (Casablanca, Rabat, Oujda et Tanger) a été analysée et, à cet égard, la ville de Marrakech est devenue un modèle du genre. Aucun des efforts mentionnés n'auraient porté ses fruits s'il n'avaient pas été soutenus par une volonté politique.

#### **d) Table ronde 3 : promotion d'un aménagement urbain inclusif et mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes**

34. *M. Torres (Équateur), Vice-Président par intérim, et M. Simon (société civile) ont présidé en qualité de coprésidents.*

35. **M. Torres** (Équateur), coprésident, dit que la table ronde permettra d'examiner les questions principales et de partager des expériences concernant la promotion d'un développement urbain inclusif et la mise en œuvre effective du Nouveau Programme pour les villes. Les données existantes montrent que dans le modèle d'urbanisation actuel, les personnes handicapées souffrent d'un manque général d'accès au cadre bâti, aux services urbains de base et aux technologies de l'information et des communications. Il existe un certain nombre de facteurs supplémentaires qui font obstacle à la promotion du développement urbain inclusif pour les personnes handicapées, notamment le manque de sensibilisation, de connaissances et de meilleures pratiques. L'accessibilité est un prérequis pour que les personnes handicapées puissent vivre de façon autonome et participer pleinement et sur un pied d'égalité à la vie sociale.

36. Le Nouveau Programme pour les villes considère les villes comme des espaces planifiés inclusifs, durables, sûrs, équitables et respectueux de la diversité, conçus grâce à des processus participatifs et démocratiques. Dans la droite ligne des objectifs de développement durable, le Nouveau programme s'attache à ne laisser personne de côté. Pour atteindre cet objectif, de nouvelles solutions innovantes doivent être trouvées pour promouvoir une urbanisation inclusive des personnes handicapées, y compris grâce à l'utilisation des technologies de l'information et des communications. Les stratégies nationales et régionales doivent s'inspirer des expériences et des connaissances des personnes handicapées et des organisations qui les représentent.

37. **M. Attanayake** (Ministre principal par intérim, Conseil de la province d'Uva, Sri Lanka), expert, accompagnant son exposé d'une projection de diapositives numériques, dit qu'avec seulement 18 % de sa population vivant dans les villes, le Sri Lanka est l'un des pays les moins urbanisés du monde et confronté par conséquent à différents problèmes. Par le passé, le logement était considéré comme une priorité et l'accent était mis sur un développement urbain inclusif et ouvert. Le Gouvernement s'est engagé à ce que l'urbanisation soit durable; 2017 a été déclarée année de la réduction de la pauvreté.

38. Le Sri Lanka est l'un des pays où le vieillissement de la population est le plus rapide; les personnes handicapées représentent entre 10 et 15 % de la population du pays. Le pays a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2016 et élabore actuellement des lois conformes à ses dispositions sur l'accessibilité.

39. Le district de Moneragala est un exemple de région adaptée aux personnes handicapées et âgées. Bien qu'il soit l'un des districts les plus pauvres du pays, il a adopté une approche du développement adaptée aux personnes âgées avec l'aide de l'International Foundation for Electoral Systems. Cette approche s'efforce principalement d'éliminer les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées et de promouvoir leur intégration dans la société. La nouvelle approche de l'urbanisation ne se focalise pas seulement sur le cadre bâti, mais s'intéresse également à l'inclusion sociale et économique. Une unité spécialisée a été créée pour reproduire le projet dans d'autres districts.

40. **M. Tororei** (Commissaire, Commission foncière nationale et Directeur, Kenya Society for the Blind), expert, dit que les cadres d'orientation juridiques, les déclarations prononcées dans diverses organisations des Nations Unies, les constitutions et les lois nationales sont des programmes d'action suffisants pour affirmer les droits de propriété des personnes handicapées; il suffit qu'ils soient appliqués.

41. Le Nouveau Programme pour les villes a été adopté pour orienter toutes les mesures de développement urbain à venir; les personnes handicapées cherchent à être impliquées dans sa mise en œuvre. La Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées soutient la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans le Nouveau Programme pour les villes. Il est nécessaire de comprendre les principes appliqués lors de l'aménagement de nouveaux centres urbains. L'aménagement urbain attribue des utilisations et des droits des utilisateurs à des espaces spécifiques; les personnes handicapées doivent être prévues dans toutes les activités de l'aménagement urbain, afin que ce dernier prenne en compte les politiques et les lois protégeant les besoins de ces personnes.

42. Les droits des personnes handicapées ont commencé à être reconnus au Kenya dans les années 80 avec le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, qui a eu pour résultat la définition de règles standard et a abouti à l'adoption de la Convention. La première contribution concrète du Programme a été l'introduction de la notion de conception universelle.

43. La prise en compte des besoins des personnes handicapées doit être intégrée dans les constitutions, les lois nationales et le droit international. Il reste encore du travail à faire dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes, étant donné que seuls deux

paragraphe mentionnent de manière explicite les personnes handicapées. Cependant, un changement radical est en cours, y compris au Kenya. Dans son pays, l'article 26 de la Constitution permet d'intégrer n'importe quel traité dans le droit interne, y compris le Nouveau Programme pour les villes.

44. Nairobi est une ville en pleine croissance, dont 60 % de la population habite dans des implantations sauvages, ce qui pose d'énormes problèmes aux personnes handicapées. Le Kenya et la communauté internationale en général doivent passer du plaidoyer à des programmes pratiques. La Conférence des États parties a marqué un tournant en matière de reconnaissance des droits des personnes handicapées; ses recommandations aideront énormément ces personnes à mener une vie épanouie et autonome.

45. **M. Pellegrini** (Secrétaire national aux droits des personnes handicapées, Ministère des droits de l'homme, Brésil), expert, accompagnant son exposé d'une projection de diapositives numériques, dit que le Brésil a ratifié la Convention en 2008 et a également signé le Protocole facultatif. Depuis 2015, il a promulgué un statut législatif de l'inclusion. Son bureau assure la coordination interorganisations entre les différents ministères et organismes gouvernementaux concernant l'application de la Convention et d'autres mesures connexes.

46. La signature de la Convention implique une obligation pour les villes. Au Brésil, des ressources financières ont été allouées aux travaux publics et à la modernisation. Certaines mesures de prise en compte des handicapés ont été mises en œuvre, par exemple les passages pour piétons, les feux rouges et les arrêts de bus adaptés à ces personnes. Les jardins publics ont également été rénovés avec des équipements spécifiques et une conception adaptés aux personnes et aux enfants handicapés.

47. Au Brésil, la notion de conception universelle a été adoptée pour les logements sociaux. Tous les logements fournis aux personnes handicapées doivent être adaptés et répondre aux besoins spécifiques de chaque personne, y compris à l'évolution de leur mobilité. Les logements qui ne bénéficient pas d'un financement public devront également être entièrement accessibles dans un proche avenir. Les hôtels et autres hébergements utilisés à des fins professionnelles ou pour les loisirs doivent également comporter un certain pourcentage de chambres conformes aux normes de conception universelle et accessible. En ce qui concerne les transports publics urbains, la plupart sont désormais accessibles aux personnes handicapées, grâce à de nouvelles technologies telles que les

autobus à plancher surbaissé et les sièges de transfert escamotables. De nouvelles règles ont également été imposées aux transporteurs aériens. Le Brésil collabore avec l'Organisation mondiale de la Santé pour former des professionnels et diffuser des informations sur l'utilisation correcte des fauteuils roulants.

48. **M. Pineda** [Président, Alliance mondiale sur les technologies et les environnements accessibles, (GAATES)], expert, dit qu'il a souvent fait remarquer à ses collègues de l'aménagement urbain que bien qu'il adore les villes, elles ne le lui rendent pas. Les efforts déployés pour adapter les villes à tous les types de personnes et styles de vie n'ont pas été suffisants.

49. Relatant son voyage personnel entre le Venezuela et les États-Unis et son combat pour l'accès à l'éducation, il explique qu'après avoir été exclu du système éducatif, il a finalement réussi à obtenir un doctorat en aménagement urbain grâce à la transformation de son cadre environnant. Par conséquent, la question est comment changer les cadres de vie pour aider les personnes handicapées.

50. Son rôle en tant que président de l'Alliance mondiale sur les technologies et les environnements accessibles, qui a été créée 10 ans plus tôt en se référant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, est de coordonner les efforts mondiaux pour l'application de l'article 9 de la Convention. L'Alliance collabore également avec des partenaires pour la réalisation de l'objectif de développement durable 11 visant à faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous et résilientes.

51. À l'origine, le Nouveau Programme pour les villes ne mentionnait qu'une ou deux fois les personnes handicapées. Mais nous devons nous féliciter que le document final mentionne 15 fois les personnes handicapées et comporte également tout un paragraphe demandant aux autorités locales de planifier de manière globale les besoins, les opportunités et les contributions de ces personnes.

52. L'accessibilité n'est pas seulement une exigence réglementaire : c'est également une exigence en termes d'imagination, de volonté politique et de partenariat. L'accessibilité doit être considérée comme la meilleure pratique pour la construction d'écoles et de systèmes de transport, ainsi que pour le développement de technologies numériques. Pour la première fois, le Nouveau Programme pour les villes comporte des expressions comme « conception universelle », « aménagement raisonnable » et « accessibilité » dans le contexte d'un aménagement urbain prenant en compte les personnes handicapées.

53. Un fossé sépare encore les engagements nationaux en termes d'accessibilité et les capacités locales. L'Alliance s'est engagée à faciliter la coordination des efforts locaux et à forger des alliances entre les municipalités et les entreprises internationales, afin qu'elles échangent les meilleures pratiques. Elle a publié un ensemble d'outils intitulé Villes intelligentes pour tous. Un investissement de 1 500 milliards de dollars au niveau local devrait être consacré au déploiement de technologies pour améliorer la connectivité numérique. Le projet a permis d'élaborer des outils qui aideront les autorités locales à s'assurer qu'elles ne laissent personne de côté dans le domaine de l'accessibilité numérique; l'ensemble d'outils a été traduit en portugais et le projet a récemment été lancé en espagnol, en japonais, en coréen, en arabe, en Hindi et en Marathi.

54. Étant donné que le handicap peut toucher n'importe qui n'importe quand, les villes doivent être adaptées à tous. Actuellement, le rythme d'urbanisation est élevé et ne fait que croître; par conséquent, la communauté internationale doit prendre en compte les aspects d'accessibilité de différentes questions afin d'éviter de perpétuer les inégalités et l'exclusion. Le cadre bâti doit incarner les valeurs d'inclusion et de dignité humaine.

55. **M<sup>me</sup> Placencia** (experte principale, Groupe chargé du handicap et de l'inclusion à la Commission européenne), experte, accompagnant son exposé d'une projection de diapositives numériques, dit que l'accessibilité dans l'environnement urbain est située à l'intersection de trois domaines thématiques mentionnés à l'article 9 de la Convention : cadre bâti, transports et technologies de l'information et des communications (TIC). Cette intersection implique la nécessité de recouper plusieurs disciplines afin de garantir aux personnes handicapées une accessibilité ininterrompue. Étant donné que les TIC sont intégrés dans les cadres bâtis, les systèmes de transport et la fourniture de services, il ne suffit pas de garantir séparément l'accessibilité du cadre bâti, des véhicules de transport et des services de télécommunication. Pour le cadre bâti, la difficulté est de supprimer les obstacles existants. Pour les TIC, en revanche, la difficulté est la prévention : rendre la prochaine génération des TIC accessible est la solution la plus rentable. Il est nécessaire d'investir dans des technologies et des infrastructures accessibles, sinon une adaptation sera nécessaire, comme c'est actuellement le cas pour le cadre bâti.

56. Par conséquent, de nouvelles compétences et orientations importantes en matière d'accessibilité sont nécessaires. Actuellement, pour les personnes

handicapées physiques, il existe de nombreuses solutions d'accessibilité pour le cadre bâti et les véhicules de transport. Des efforts importants ont été faits et des connaissances ont été partagées sur les moyens de rendre les informations plus accessibles aux personnes souffrant de déficiences sensorielles. Cependant, ce n'est que récemment que l'on a commencé à vouloir rendre la technologie accessible aux personnes atteintes d'un handicap intellectuel ou psychosocial. Pour les personnes souffrant d'un handicap intellectuel, les besoins en matière d'accessibilité sont l'utilisation d'une terminologie cohérente, l'explication de la signification des symboles, une utilisation cohérente des mots, l'utilisation de polices de caractère lisibles, l'utilisation de commandes visibles et conviviales, la programmation d'un comportement cohérent des logiciels, leur donner un temps de réaction suffisant et des instructions simples, ainsi que la possibilité de choisir des interfaces personnelles. Ces besoins incarnent les principes de conception universelle et peuvent également allonger la durée de vie des équipements technologiques, et par conséquent aboutir à des modes de consommation plus durables.

57. Le Nouveau Programme pour les villes définit une vision de l'accessibilité dans les infrastructures, le logement, les transports et les services; il donne également des indications pour la mise en œuvre. Mais cette mise en œuvre reste encore problématique, surtout en ce qui concerne le besoin perçu de ressources. En réalité, si l'accessibilité est intégrée dès le départ dans le processus de construction, elle peut représenter moins de 1 % du total des coûts de construction. L'argent public ne doit être dépensé que lorsque les exigences en termes d'accessibilité sont respectées.

58. Il existe un certain nombre de cadres d'orientation efficaces dans le monde qui ont plusieurs éléments en commun. Les cadres efficaces intègrent l'accessibilité dans la législation et une protection combinée contre la discrimination avec des exigences cohérentes pour le secteur public comme pour le secteur privé. Ils affectent des responsabilités claires aux différents acteurs de la chaîne d'exécution, en imposant des délais de mise en œuvre réalistes et appropriés. Des directives sont données aux praticiens sous la forme de normes et d'une documentation technique. Il existe des outils formels pour le suivi de la mise en œuvre et l'envoi d'informations en retour. Les législations efficaces sont celles qui prévoient des mécanismes d'application effective et de recours donnant lieu à des mesures correctives lorsque des défaillances sont détectées. Elles impliquent également



les personnes handicapées dans les activités de mise en œuvre et leur donnent les moyens de participer à l'application des lois. Enfin, une législation efficace prévoit des formations sur l'accessibilité pour les professionnels, notamment les architectes et les ingénieurs, ainsi que des règles de prévention.

59. Depuis 2010, l'Access City Award a été octroyé par l'Union européenne aux villes qui ont pris des mesures importantes pour améliorer l'accessibilité. La grande diversité des villes nouvelles et anciennes qui ont reçu ce prix montre qu'il est possible de construire des environnements accessibles, et de fournir des TIC et des services de transport aux personnes handicapées quasiment partout.

60. **M. Schefer** (Professeur, Université de Bâle, Suisse), expert, dit que le Nouveau Programme pour les villes prend en compte les changements démographiques actuels et futurs qui entraîneront une augmentation importante de la population urbaine partout dans le monde. Il souligne la nécessité de planifier, concevoir, financer, développer, gouverner et gérer les villes de manière à éliminer la pauvreté, réduire les inégalités et lutter contre la discrimination.

61. Les villes doivent être pensées comme des laboratoires expérimentaux de l'application de la Convention. Les zones urbaines donnent la possibilité de supprimer les frontières administratives et réduisent beaucoup la nécessité de coordonner le travail des divers organismes publics, ce qui permet une planification et une conception cohérentes, en limitant le risque de confusion et de financement irrégulier, et garantit une gouvernance plus transparente. Différentes zones urbaines pourraient être utilisées pour expérimenter différentes approches et méthodes de mise en œuvre des droits des personnes handicapées. Malheureusement, l'application de la Convention est très souvent freinée par les complications administratives, des situations géographiques extrêmement différentes et des organes directeurs qui se font concurrence. Cependant, ces écueils peuvent être évités avec une planification appropriée, en particulier dans les nouvelles zones urbaines.

62. Les stratégies de développement inclusif doivent s'appuyer sur les connaissances et l'expertise des personnes et des enfants handicapés et des organisations qui les représentent, grâce à des consultations et à leur implication active. Une simple participation ne suffit pas : il est nécessaire de prendre pleinement en compte les points de vue des personnes handicapées lors de l'élaboration des processus dès le début de la phase de planification. Afin de promouvoir cette coconstruction, il est nécessaire de revoir les cursus de formation

concernant les processus de construction et leur gestion. Les États doivent également prendre des mesures d'incitation appropriées pour les entreprises et prévoir des conditions relatives aux marchés publics exigeant que des personnes handicapées soient employées comme cocontractants.

63. **La représentante du Kazakhstan** dit que la participation des personnes handicapées doit aller au-delà des simples consultations. Elle a récemment intégré le conseil municipal de sa ville et utilise cette position pour effectuer des changements importants : en tant que femme en fauteuil roulant, elle a fait en sorte que des fonds soient débloqués pour l'achat d'équipements de diagnostic permettant d'effectuer des mammographies et des examens gynécologiques afin que les femmes handicapées puissent recevoir des soins médicaux nécessaires; en tant que mère, elle a fait en sorte que les aires de jeux soient rendues accessibles aux enfants handicapés; et en tant que citadine, elle a fait en sorte que tous les nouveaux transports publics soient accessibles aux personnes handicapées. Les personnes handicapées, et plus spécifiquement les femmes, doivent jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

64. **Le représentant du Qatar** dit que les besoins physiques et psychologiques des personnes handicapées ne sont pas bien compris dans les pays arabes, et que par conséquent l'environnement n'est pas bien adapté à leurs besoins. Ils n'ont pas accès aux espaces publics et ils se heurtent à un grand nombre d'obstacles à cause d'une planification et une conception insuffisantes. Ces obstacles ont un impact direct sur leurs vies et les empêchent de jouir de leurs droits.

65. Les architectes et les ingénieurs, aussi bien à l'échelle mondiale que dans les pays arabes, ne prennent pas suffisamment l'accessibilité en compte. Cela est dû non seulement à l'absence d'une législation qui les oblige à le faire, mais également au manque de sensibilisation et à l'incapacité des écoles d'architecture et d'ingénieurs à intégrer les principes de la conception inclusive. Les bâtiments, les transports et la technologie accessibles bénéficient aux personnes handicapées, mais également à d'autres groupes sociaux qui profiteront de ces améliorations.

66. Ces dernières années, le Qatar a connu une renaissance sur le plan du développement et les plans que ce processus a produit reposent sur le développement du potentiel humain. Plus particulièrement, le Qatar a accordé une grande attention à l'éducation inclusive, aux soins de santé et au droit d'accès.

67. **La représentante de la Slovénie** dit que le droit à un cadre bâti accessible est protégé par la Constitution dans son pays. Son gouvernement a promulgué diverses lois et adopté des normes, ainsi que deux plans d'action successifs, afin que les personnes handicapées participent pleinement à la vie sociale. Afin que l'accessibilité soit complète, telle que définie par l'article 9 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le développement urbain inclusif doit être accompagné d'offres d'emploi, de logements abordables et d'un solide réseau de services de soutien. Rien n'est plus essentiel à la désinstitutionalisation et à la vie communautaire que l'indépendance financière des personnes handicapées. À cette fin, toutes les parties prenantes doivent en permanence combattre les préjugés et les stéréotypes. Les TIC doivent également devenir une partie intégrante de l'inclusion. La difficulté consiste à obtenir une accessibilité complète et homogène, dans le secteur public, mais plus particulièrement dans le secteur privé.

68. La Slovénie a plusieurs bonnes pratiques qui valent la peine d'être partagées. La Fédération des travailleurs handicapés de Slovénie a lancé un projet appelé Une municipalité adaptée aux handicapés, dans lequel un groupe de travail a élaboré un plan d'action pour les municipalités visant à sensibiliser sur les questions de handicap et à imposer des normes d'accessibilité plus strictes. Grâce à la participation de divers groupes sociaux à ce projet, des actions et des activités ont été lancées pour améliorer de manière significative la qualité de vie des personnes handicapées et de leur famille.

69. La Slovénie a également un tourisme accessible, principalement dans les domaines du bien-être et de la réinsertion des personnes handicapées. En particulier, l'Association slovène pour la santé mentale SENT a reçu le prix Ulysses de l'Organisation mondiale du tourisme pour la grande réussite de son agence de voyage pour le tourisme accessible Premiki.

70. En 2015, la capitale slovène Ljubljana a reçu le troisième prix Access City Award pour l'accessibilité de son cadre bâti, des transports publics et des informations, ainsi que pour la variété des services et des programmes fournis aux personnes handicapées.

71. **L'observatrice de Christian Blind Mission International** dit que son organisation est une organisation internationale pour les handicapés et de développement dont la principale mission est de créer un monde ouvert à tous. Avec plus de 350 partenaires, sur plusieurs continents, Christian Blind Mission International mène des actions visant à mettre en

œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et plus particulièrement le Nouveau Programme pour les villes. L'organisation soutient la participation effective de partenaires du monde du Sud à des processus tels que le suivi mondial des progrès de la réalisation des objectifs de développement durable qui a eu lieu dans le cadre du Forum politique de haut niveau chargé du suivi des activités de développement durable.

72. La pleine participation des organisations représentant les personnes handicapées est indispensable pour créer des cadres de vie accessibles dans les zones urbaines. Les femmes et les filles handicapées doivent être au centre des efforts visant à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées. Pour que les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de développement durable bénéficient vraiment aux personnes handicapées, nous devons utiliser des indicateurs d'inclusion des handicapés et les données doivent être ventilées. La courte liste de questions élaborée par le Groupe de Washington doit être utilisées pour comparer les données internationales sur les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs en relation avec les personnes handicapées.

73. Christian Blind Mission International a également collaboré avec des organisations représentant les personnes handicapées pour améliorer l'inclusion en période de conflit et au lendemain de catastrophes naturelles. L'organisation soutient de plus en plus les principaux acteurs humanitaires pour qu'ils prennent en compte les personnes handicapées. Christian Blind Mission International continuera à appuyer la mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et de la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire.

74. **Le représentant de la Bulgarie** dit que l'accessibilité doit être intégrée dans les politiques sur le handicap. Sofia, la capitale de la Bulgarie où vivent un grand nombre de ses citoyens, fait des efforts concertés pour rendre les transports et les infrastructures publics accessibles. Cependant, il est extrêmement difficile d'évaluer l'impact social des infrastructures accessibles et de mesurer le nombre de personnes handicapées qui en profitent.

75. **L'observateur d'Ordem dos Advogados do Brasil (barreau brésilien)** dit que le Nouveau programme pour les villes ne peut pas être mis en œuvre sans un accès à la justice pour tous. Le système judiciaire dans son ensemble doit être accessible afin que les gouvernements puissent être interpellés s'ils

n'appliquent pas leurs politiques de développement nationales ou locales.

76. Dans ses observations finales sur le rapport initial du Brésil, le Comité des droits des personnes handicapées a proposé qu'en plus du Gouvernement, des membres de la profession juridique examinent et se prononcent sur ses recommandations. L'observation du Comité relative à l'inaccessibilité des organes juridictionnels mérite une attention particulière. Sa recommandation selon laquelle le Gouvernement devrait remplacer le régime de prise de décisions substitutive par un régime de prise de décisions assistée, conformément à l'article 12 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, doit être appliquée.

77. Le barreau brésilien prend une part active dans la défense des droits des personnes handicapées; il le fait par l'intermédiaire de sa propre commission nationale sur les droits des personnes handicapées, créée en 2008, et en tant que membre de plusieurs organisations brésiliennes de défense des droits de l'homme. Il suit de très près les mesures prises par le Gouvernement brésilien pour rendre effective la nouvelle loi sur l'inclusion.

78. **L'observateur d'Escola de Gente** dit que son organisation travaille à l'intégration des personnes handicapées, plus particulièrement dans les communautés pauvres, en renforçant l'accessibilité partout au Brésil, y compris en Amazonie. L'inaccessibilité des moyens de communication et du cadre bâti à New-York est choquante; plusieurs des droits des personnes handicapées ne sont pas respectés.

79. Escola de Gente a lancé une campagne mondiale, en collaboration avec plusieurs partenaires, dont le message affirme que le non-respect de l'accessibilité est intrinsèquement de nature criminelle. Comme dans tous les autres espaces, l'accessibilité des locaux des Nations Unies doit être contrôlée. Les personnes handicapées ont le droit d'accéder à la planète entière.

80. **Le représentant du Maroc** dit que les personnes handicapées ont le droit de bénéficier d'un accès plus facile et indépendant aux espaces publics, aux logements et aux infrastructures publiques. Non seulement leur exclusion constitue une grave violation de leurs droits fondamentaux, mais elle compromet les efforts déployés par les pays en faveur de la croissance économique, du développement humain et de la réduction de la pauvreté. Les directives et les recommandations, les moyens de mise en œuvre et le cadre de suivi présentés dans le Nouveau programme pour les villes en font une feuille de route utile pour les 20 prochaines années.

81. Pour améliorer la mobilité sociale des personnes handicapées, la loi marocaine stipule qu'elles doivent bénéficier des programmes de logement destinés aux citoyens les plus démunis. Les personnes handicapées doivent participer activement à la création et à la gestion des espaces urbains. Enfin, l'échange de bonnes pratiques et le renforcement des capacités nationales, en particulier dans les pays en développement, restent essentiels pour améliorer les conditions de vie des personnes handicapées.

82. **La représentante du Mexique** dit qu'à la moitié du XXI<sup>e</sup> siècle, quatre personnes sur cinq vivront dans des villes petites et grandes. Le défi sans précédent que pose l'urbanisation est intimement lié au développement; la croissance doit être durable et profiter à tous. Le Nouveau programme pour les villes permet à diverses parties prenantes telles que les États Membres, les organisations multilatérales, les autorités locales, le secteur privé et la société civile de se regrouper pour chercher des solutions au problème complexe de l'urbanisation.

83. Son gouvernement a participé activement à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et aidé à élaborer le Nouveau programme pour les villes, qui s'appuie sur une vision innovante d'une ville inclusive, sûre et durable, et remplacera le modèle actuel d'urbanisation dans lequel les personnes handicapées souffrent d'un manque d'accès généralisé au cadre bâti, aux services de base et aux TIC. Dans le cadre de son rôle de cofacilitateur de la Conférence, son gouvernement a soutenu activement trois principes qui sous-tendent le Nouveau programme pour les villes : le droit à la ville, l'égalité des sexes et l'accessibilité universelle.

84. L'accessibilité universelle est importante parce que selon les études menées par l'Organisation mondiale de la Santé, chaque individu passera en moyenne plus de six ans de sa vie à vivre avec un handicap. La technologie a un rôle clef à jouer dans le développement urbain durable, notamment dans les domaines de la mobilité et du transport, de l'aménagement urbain, de la gestion publique et du renforcement des capacités.

85. **La représentante du Canada** dit que son gouvernement s'est battu pour que des groupes tels que les jeunes, les femmes, les enfants, les immigrés, les personnes handicapées, les peuples autochtones et les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexuels soient officiellement pris en compte dans le Nouveau programme pour les villes, dont la mise en œuvre exige une collaboration et une coordination entre tous

les acteurs, y compris les universitaires, les pouvoirs publics et la société civile. La mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 doit être fondée sur la conviction que la construction d'une société plus juste, ouverte à tous et équitable commence par une prise en compte des difficultés que rencontrent tous les citoyens.

86. Le Canada a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2010 et poursuit son combat pour défendre les droits qu'il protège. La prochaine législation sur l'accessibilité, qui repose sur des consultations avec plus de 6 000 Canadiens, aidera à construire un Canada plus inclusif. De plus, le Gouvernement a récemment annoncé qu'il investirait 180 000 milliards de dollars dans des infrastructures accessibles.

87. **M. Pellegrini** (Secrétaire national aux droits des personnes handicapées, Ministère des droits de l'homme, Brésil) dit qu'au Brésil, des politiques publiques sont élaborées en partenariat avec la société civile, ce qui aide le pays à progresser. L'importance que son gouvernement accorde à l'inclusion transparaît dans sa législation, qui a été élaborée en consultation avec des personnes handicapées à travers tout le pays. Bien que le Brésil ait fait des progrès importants, les problèmes liés aux personnes handicapées soulèvent parfois des controverses, d'où la difficulté pour les maires de mettre en œuvre des changements importants. Le Brésil a signé et ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui est prise en compte dans sa législation.

88. **Le représentant de la Chine** dit qu'en 2012, son gouvernement a mis en place une réglementation sur la construction d'infrastructures et d'environnements sans obstacles dans les villes, au profit des personnes handicapées, et décidé de consacrer des fonds spéciaux chaque année aux projets de modification dont bénéficient gratuitement un million de ménages comprenant des personnes handicapées. De plus en plus de personnes handicapées profitent des bienfaits du développement urbain. Son gouvernement soutient sans réserve le concept de développement inclusif présenté dans le Nouveau programme pour les villes. Cependant, ce programme ne mentionne pas suffisamment les personnes handicapées et il est loin de répondre à leurs attentes en matière de vie urbaine. La Chine exhorte les gouvernements à se soucier davantage des personnes handicapées et à élaborer des solutions et des politiques spécifiques pendant la mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes, afin d'améliorer leur vie dans les villes.

89. **Le représentant de la Norvège** dit que son gouvernement accorde une priorité élevée à la mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes, plus particulièrement en ce qui concerne les personnes handicapées. L'accessibilité, et les environnements sûrs et faciles à utiliser, sont des éléments importants de la vision norvégienne d'une société à laquelle tout le monde peut participer. Pour que cette vision devienne réalité, le Gouvernement lance un troisième plan d'action national. Lorsque tous ses membres peuvent apporter leur contribution, la société en bénéficie. Pour assurer sa durabilité sociale et économique, il est essentiel que le plus grand nombre de personnes possible ait les compétences nécessaires pour travailler et vivre des vies actives et indépendantes. La conception universelle est particulièrement importante pour les personnes handicapées.

90. **Le représentant du Portugal** dit que depuis 1997 il existe une législation sur l'accessibilité dans son pays. En 2006, la loi existante a été remplacée par une loi plus stricte et complète sur l'accessibilité, qui stipule que tous les espaces publics, les équipements publics et les bâtiments publics et résidentiels doivent respecter les normes en vigueur. L'accès est un élément essentiel de la citoyenneté pour les personnes handicapées. Après l'adoption de la nouvelle loi sur l'accessibilité, le Gouvernement a promulgué d'autres lois sur les droits des personnes handicapées, notamment une loi contre la discrimination.

91. **L'observateur du Tribunal da Contas da União (Cour des comptes fédérales du Brésil)** dit que le Tribunal da Contas da União contrôle l'action gouvernementale concernant l'accessibilité. Ses procédures d'audit comprennent des règles qui obligent les pouvoirs publics à rendre des comptes sur toutes leurs actions en matière d'accessibilité. En outre, il apporte son appui aux inspections des bâtiments publics et des espaces de service en vue de formuler des recommandations sur l'élimination des obstacles à l'accès. Il a également favorisé plusieurs actions qui faciliteront l'amélioration des services fournis par l'administration afin de créer une société plus inclusive.

92. **La représentante du Sénégal** dit que l'accessibilité est prise en compte dans la législation de son pays; plus particulièrement, le code du bâtiment comporte des dispositions sur l'accessibilité des bâtiments publics. L'importance du plaidoyer, qui fait partie du plan national pour le handicap ne saurait être surestimée : tous les secteurs de la société doivent être impliqués dans la sensibilisation des pouvoirs publics et de la société civile sur les infrastructures de mobilité

urbaine, le cadre bâti et tous les autres domaines qui nécessitent une meilleure accessibilité. En outre, les normes d'accessibilité établies par l'Organisation internationale de normalisation doivent être diffusées. Enfin, les pays en développement doivent recevoir un soutien pour améliorer l'accessibilité.

93. **Le représentant de la Sierra Leone** dit que la loi sur les personnes handicapées promulguée en 2011 stipule que tous les équipements et aménagements publics doivent être accessibles en Sierra Leone. Elle porte également création de la Commission nationale pour les personnes handicapées, chargée d'émettre des ordonnances d'ajustement, en cas de besoin, à l'intention des responsables des bâtiments publics et des moyens de transport publics. Récemment, cette commission a fait appel à l'aide du Parlement, et du Programme des Nations Unies pour le développement, pour renforcer le strict respect des dispositions d'accessibilité. Le Ministère des travaux publics et des infrastructures a créé un comité sur l'accessibilité, qui est chargé de s'assurer que tous les bâtiments respectent les dispositions du Code du bâtiment, afin de garantir aux personnes handicapées l'accès à toutes les infrastructures publiques. Chaque nouveau bâtiment construit, en particulier les établissements d'enseignement, doit être accessible aux handicapés.

94. **Le représentant du Soudan** dit que, dans la droite ligne des objectifs de développement durable, le Soudan a pris des mesures énergiques pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées dans les espaces urbains. En 2017, une loi contenant des dispositions spéciales pour les personnes handicapées a été promulguée. L'accessibilité des bâtiments publics a été améliorée, et les codes de construction des projets menés dans le cadre du Fonds national pour le logement et le développement ont été actualisés afin de renforcer les obligations en matière d'accessibilité. L'accessibilité des transports publics a été accrue et certains services fournis aux personnes handicapées ne sont pas taxés.

95. **Le représentant de la Guinée** dit que suite à la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées son gouvernement a pris des mesures importantes : il est sur le point d'adopter une loi destinée à promouvoir et protéger les droits des personnes handicapées, participe à des négociations pour déterminer les quotas d'emploi de personnes handicapées dans les secteurs public et privé, et a élaboré un plan d'action pour la période 2016-2020 pour s'assurer que les besoins des personnes handicapées seront satisfaits. Des consultations internationales et nationales ouvertes à tous sur la réalisation des objectifs de développement durable ont

eu lieu, avec la participation active de personnes handicapées. Des dispositions sont en cours d'élaboration pour la mise en œuvre de la Décennie africaine des personnes handicapées 2010-2019. Enfin, l'accès à des soins de santé gratuits pour les personnes handicapées devient une réalité.

96. **Le représentant des Pays-Bas** dit que le Gouvernement néerlandais a récemment finalisé son plan d'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Ce plan comprend cinq volets, dont l'un est centré sur la mise en œuvre locale. Plusieurs autorités municipales aux Pays-Bas organisent des réunions dans les mairies avec les résidents, les personnes handicapées et les propriétaires des entreprises locales pour discuter des mesures à prendre pour rendre leur ville inclusive, une bonne pratique qu'il faudrait diffuser car elle peut favoriser le développement des villes inclusives à l'avenir.

97. **Le représentant de la Turquie** dit que les personnes handicapées doivent activement participer à la mise en œuvre et au suivi du Nouveau programme pour les villes, afin de s'assurer que le développement urbain va dans le sens de villes plus accessibles et inclusives. Son gouvernement a pris des mesures pour accroître la participation des personnes handicapées à la vie sociale et améliorer l'accessibilité; par exemple, il a modifié la loi sur le handicap afin de faire en sorte que les opinions des personnes handicapées, de leur famille et des organisations qui les représentent soient prises en compte dans les processus de prise de décisions, y compris sur la fourniture de services. Grâce à cette modification, les personnes handicapées peuvent participer aux conseils municipaux, et jouer ainsi un rôle plus important dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques urbaines. De plus, l'accessibilité des personnes handicapées est devenue obligatoire dans tous les transports publics, sur les trottoirs, sur les passages piétons, dans les espaces libres, dans les installations sportives, dans les bâtiments et dans les autres infrastructures.

98. **Le représentant de la Thaïlande** dit que son gouvernement reste déterminé à appliquer le Nouveau programme pour les villes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, les objectifs de développement durable, la Stratégie d'Incheon et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. La Loi sur l'autonomisation des personnes handicapées B.E. 2550 (2007) préconise l'accessibilité des parcs publics, des communautés, des transports et des logements, des technologies et des appareils d'assistance, et l'emploi de personnes handicapées. Cependant, il reste beaucoup à faire pour

permettre la pleine participation sociale et économique des personnes handicapées.

99. **Le représentant de l'Équateur** dit que ne pas faire de laissés pour compte ne suffit pas : ceux qui ont le plus besoin d'aide, qui ont été les victimes des modèles de développement exclusifs et pervers, à savoir les pauvres et surtout les plus vulnérables, les personnes handicapées, doivent avoir la priorité. Le Nouveau programme pour les villes doit être mis en œuvre pour garantir l'égalité des droits et des chances, la diversité sociale et culturelle, et des espaces publics accessibles et ouverts à tous. Son gouvernement continue d'organiser des réunions pour déterminer comment l'accès des personnes handicapées à l'environnement physique des villes peut être facilité, dans la droite ligne du paragraphe 36 du Nouveau programme pour les villes.

100. **La représentante de la Namibie** dit que dans son pays, rendre les villes inclusives pose un problème pratique. Les ressources sont limitées, donc il est impossible de tout faire; le besoin d'inclusivité rivalise avec le besoin de garantir l'accès à d'autres services, et la pauvreté, qui touche tout le monde, y compris les personnes handicapées, complique la réalisation des objectifs. Elle demande comment les gouvernements peuvent surmonter l'obstacle des limitations de ressources pour créer des villes inclusives.

101. **Le représentant du Malawi** dit que le Ministère de l'égalité des sexes, en collaboration avec la Fédération d'organisations relatives au handicap et le Conseil du Malawi pour les handicapés, a élaboré une série de normes nationales pour l'accessibilité et la convivialité du cadre bâti. Le Gouvernement prend des mesures pour que ceux qui sont responsables des infrastructures et des bâtiments respectent ces normes afin que les personnes handicapées ne soient laissées de côté. La Fédération d'organisations relatives au handicap du Malawi est impliquée dans tous les projets de mise en place d'infrastructures, afin de s'assurer que le cadre bâti réponde aux besoins des personnes handicapées.

102. **L'observateur pour la Commission nationale des droits de l'homme de Corée** dit que son organisation a été créée en 2001 comme un organisme national indépendant. Chaque année depuis 2009, la Commission nationale des droits de l'homme de Corée contrôle l'accessibilité des espaces publics et privés, notamment les universités, les hôtels, les banques et les établissements culturels et sportifs. En 2016, la Commission a recruté 178 personnes handicapées et membres de la société civile qui ont été chargées de superviser six zones régionales dans tout le pays, y

compris Séoul. Les équipes ont évalué l'accessibilité de 245 bâtiments publics, tels que les bureaux de poste et les centres d'aide à l'emploi, et de 168 grands commerces de détail. Elles ont communiqué leurs constatations aux organisations évaluées, qui pour 96 % d'entre elles ont soumis un plan d'amélioration à la Commission. La Commission a fait des recommandations au Gouvernement sur la base de ses évaluations, et elle a continué de contrôler le respect des normes d'accessibilité dans toute la République de Corée, y compris en menant des enquêtes.

103. **M<sup>me</sup> Placencia** (Experte principale, Groupe chargé du handicap et de l'inclusion à la Commission européenne) dit que des approches interdépendantes et complémentaires sont nécessaires pour mesurer l'impact de l'accessibilité. Le suivi technique de l'accessibilité doit être combiné avec des enquêtes sur la satisfaction et l'accès, et des informations en retour sur les personnes handicapées.

104. En ce qui concerne le problème de la limitation des ressources, la création de villes accessibles doit être un processus graduel. Les gouvernements doivent commencer par utiliser le moins de ressources possible. Ils doivent avoir recours aux marchés publics pour construire de nouveaux bâtiments, faire appliquer les normes existantes et clarifier les obligations. Il est important de s'assurer que l'accessibilité reste un instrument permettant de garantir l'égalité d'accès aux personnes handicapées et ne devienne pas un instrument politique.

105. **M. Schefer** (Professeur, Université de Bâle, Suisse) dit que l'argent manque toujours; il est nécessaire d'avoir des plans d'action qui couvrent les questions globales à aborder de manière à rationaliser au maximum l'affectation des fonds.

106. **M. Tororei** (Commissaire, Commission foncière nationale et Directeur, Kenya Society for the Blind) dit que lors du débat, les personnes handicapées n'avaient pas demandé à participer de manière active à la gouvernance des villes et des zones urbaines. Le Kenya fait de grands progrès dans ce domaine avec la nouvelle Loi sur les zones urbaines et les villes, qui dispose que les personnes handicapées doivent être représentées dans tous les conseils des zones urbaines et des villes; il serait intéressant de voir comment la loi a renforcé l'inclusion.

107. Les personnes handicapées les plus exclues sont celles qui vivent dans implantations sauvages, et pourtant ces implantations sauvages et la manière dont elles sont prises en compte dans le développement urbain n'ont pas été abordées dans la discussion. La conférence sur la Convention relative aux droits des

personnes handicapées et le Comité des droits des personnes handicapées doivent commencer à aborder cette question.

108. **M. Simon** (société civile), coprésident, dit que la session a permis de souligner le caractère essentiel de la participation des personnes handicapées à l'analyse du développement urbain inclusif, et de toutes les initiatives ou mesures prises pour renforcer cette inclusion. En effet, la participation est le meilleur moyen de stimuler l'inclusion de tous les groupes défavorisés, pas seulement des personnes handicapées.

109. Le développement urbain doit s'appliquer à tous; les infrastructures et les services, en particulier les transports et les technologies de communication, doivent être accessibles à tous. Le Nouveau programme pour les villes encourage la participation active et l'inclusion dans la vie sociale des personnes handicapées. Il est nécessaire de déterminer comment appliquer au niveau local ce qui a été convenu au niveau mondial. Nous avons actuellement la possibilité de progresser, en nous inspirant des expérimentations et des pratiques qui ont été présentées pendant la session et d'autres débats.

110. **M. Torres** (Équateur), coprésident, dit que des villes et des réseaux de transport de grandes dimensions doivent être construits pour l'humanité. La solidarité et les principes de base de la pleine participation et de l'inclusion doivent sous-tendre la planification afin que les villes soient construites de manière à être accessibles. Une école, une église ou un parking n'est pas accessible tant que chaque personne ne peut pas y entrer en utilisant un transport accessible. Les États doivent prendre en compte la pleine participation et la solidarité dans leur planification. Le financement de l'inclusion existe; c'est la volonté qui manque. Nous sommes tous invités à construire un monde meilleur pour tous les êtres humains.

*La séance est levée à 13 h 10.*